

Le Big Data et le droit

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Le Big Data et le droit / sous la direction de Florence G'ssell ; avec les contributions de Serge Abiteboul, Nicolas Anciaux, Adrien Basdevant... [et al.] ; préface de Guy Canivet ; avant-propos de Florence G'ssell et Omri Ben-Shahar

A pour autre édition sur un support différent : Le Big Data et le droit sous la direction de Florence G'ssell Paris Dalloz 2020 Thèmes & commentaires 978-2-247-19308-0

Auteur(s) : G'Sell, Florence (1973-....)

Autre(s) auteur(s) : Abiteboul, Serge (1953-....)

Anciaux, Nicolas (19..-....)

Basdevant, Adrien (19..-....)

Ben-Shahar, Omri

Institut François GénY Nancy - Metz

Institut des hautes études sur la justice Paris

Autre(s) responsabilité(s) : Canivet, Guy (1943-....) (Préfacier)

Publication : Paris : Dalloz, 2020

Description matérielle : 1 vol. (299 p.) : ill., tabl. ; 24 cm

Collection : Thèmes & commentaires actes

ISBN : 978-2-247-18744-7

EAN : 9782247187447

Appartient à la collection : Thèmes et commentaires 1255-1155

Classification décimale Dewey : 343.099 9

Note(s) : Contributions issues du colloque organisé à Paris les 17 et 18 mars 2017 par le Coase-Sandor Institute for Law and Economics (University of Chicago Law School), l'Institut François GénY (Université de Lorraine) et l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Références bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "La possibilité de collecter et traiter d'immenses gisements de données numériques permet aujourd'hui de disposer d'outils d'analyse sophistiqués en mesure de délivrer, de manière inédite, des informations fines sur les comportements humains et la probabilité de leur apparition. Ces outils statistiques permettent ainsi de se prononcer sur l'éventuelle remise en liberté d'un prévenu ou d'anticiper la décision possible d'un tribunal. Ils autorisent également une véritable personnalisation de la décision judiciaire ou des obligations pesant sur les justiciables. Enfin, les possibilités ouvertes par l'apprentissage automatique conduisent à envisager l'apparition de machines de plus en plus intelligentes, en mesure de se livrer à des raisonnements juridiques ou de prendre elles-mêmes des décisions. Le présent ouvrage a pour objet d'envisager comment ces mutations sans précédent peuvent être appréhendées par les juristes, en France et aux États-Unis. Qu'il s'agisse de la production normative, de l'activité de juger ou du conseil juridique, le « Big Data » vient-il transformer le Droit ?"

Sujet - Nom commun : Données massives -- Droit

Droit -- Effets des innovations technologiques

Algorithmes -- Droit

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès